



La Feuille info

Le journal départemental de la CGT Finances Publiques 71

146 juin 2022

Compte-rendu du CHSCT du 07/06/2022

Un CHSCT s'est tenu en présentiel à la Cité Administrative de Mâcon le 07/06/2022.

Etaient présents pour l'administration : Franck LEVEQUE (président) Jérôme LANZINI, Sonia VINCENT (BIL), Jean-Yves LEGLISE (ISST), Jean-Florian JOANNES (secrétaire animateur), Alain SENAILLET et le docteur TCHANG.

Les membres représentants du personnel du CHSCT présents :

Lidwine AUBOEUF, secrétaire, titulaire, CGT Finances Publiques 71

Christophe ROUILLER, titulaire, SOLIDAIRES

Didier HAAS, titulaire, SOLIDAIRES

Le CHSCT compte 9 points à l'ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du 17 février 2022

Approbation à l'unanimité.

2- Présentation de la note d'orientations nationales 2022

M. LEGLISE, ISST, présente la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2022, colonne vertébrale des travaux du CHS.

Les différentes orientations de cette note sont :

- prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail

L'organisation du travail a radicalement changé ces dernières années. Le télétravail, peu pratiqué avant la crise sanitaire, a connu une recrudescence majeure ces deux dernières années. Depuis octobre dernier, le télétravail a un nouveau cadre réglementaire.

Des expérimentations diligentées par le ministère avec l'aide de l'ANACT ont été effectuées dans certains départements. Le retour d'expérience de ces départements a vocation à alimenter une boîte à outils sur le télétravail à destination des directions. Ces outils seront probablement disponibles au début du 2ème semestre 2022 et présentés via le CHSCT.

- anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation

Le docteur TCHANG prend la parole pour préciser que l'assistante sociale et lui-même sont prévus dans le suivi de la restructuration des services. Ils peuvent ainsi se rendre in-situ pour recueillir le ressenti des agents au niveau psychologique et au niveau technique. Ils pourront au besoin faire appel à un psychologue du travail ou à un cabinet conseil.

M. LEVEQUE affirme sa vigilance accrue quant au nouveau réseau de proximité, des visites de sites sont organisées. Certaines structures (surtout des SGC) sont en difficulté (Charolles, Louhans). Il faut avoir une attention très précise non seulement sur les personnels de ces sites mais aussi sur leurs cadres. Il incite enfin l'assistante sociale à se rendre in-situ et à rendre compte des difficultés. Des crédits départementaux ont d'ailleurs été gardés pour faire appel au besoin à des professionnels.

Lidwine AUBOEUF demande s'il serait possible d'effectuer un premier bilan des différentes difficultés rencontrées par les nouvelles structures afin de pouvoir mettre en exergue les points de difficultés les plus prégnants et de proposer ainsi des solutions appropriées. Le retour des agents mais aussi des cadres sera la base de ce bilan.

Le président n'y voit aucun problème. Il rajoute que ces structures doivent aussi trouver une culture commune. La plupart du temps, l'organisation à apporter est le principal levier aux difficultés rencontrées. Le manque de moyen est un aspect récurrent de la remontée des cadres de ces nouvelles structures. Pour autant, du point de vue performance, la réforme est réussie. Le délai de paiement est de 3 jours pour les SGC.

Lidwine AUBOEUF précise qu'au vu du manque de moyens et des différents bouleversements induits, ce maintien de performance se fait obligatoirement aux dépens d'autre chose comme l'intérêt ou la qualité du travail, un compteur d'heures qui explose au détriment de la vie personnelle...

Le docteur TCHANG souligne en effet que les points les plus récurrents sont le manque d'effectifs face à une surcharge de travail. D'ailleurs, dans le département de l'Ain, 2 réunions collectives de dialogue sont prévues dans deux services différents.

- rester vigilant dans le contexte sanitaire

Le contexte sanitaire a évolué depuis le 14 mars 2022, date de la levée des restrictions. Pour autant, il faut rester vigilant.

- prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi

Il s'agit principalement d'accompagner les agents sortis du service pour des raisons sanitaires.

Lidwine AUBOEUF demande combien d'agents sont concernés dans le département et si des dérogations à la norme (3 jours de télétravail/semaine) sont possibles.

M. LANZINI précise qu'à sa connaissance, seuls 2 agents sont concernés dans le département (1 agent à 5 jours de télétravail par semaine et un autre à 4 jours de télétravail par semaine). Des dérogations sont possibles selon l'état de santé de ces agents.

Didier HAAS souligne qu'il faut avoir aussi une veille particulière concernant les agents qui reviennent dans les services après une longue maladie.

- prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Cette orientation était présente dans la dernière note. Une e-formation est proposée aux agents, une formation plus poussée sera proposée aux membres du CHSCT sous la forme d'une classe virtuelle avec intervenant.

Différents outils sont rappelés : fiche de signalement, Allodiscrim et convention avec la Fédération France Victimes.

Concernant la convention avec la Fédération France Victimes, M. LANZINI précise, que suite à un échange avec Mme CHEVALLIER-GAILLARD sur ce réseau, il fera part aux membres du CHSCT des premières informations à sa disposition.

Le Président incite les membres du CHSCT à être vigilant lors des formations sur le volet des violences sexuelles et sexistes et émet le souhait que celles-ci soit tournées sur les réponses juridiques à apporter.

- consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail

Ce point est essentiellement un rappel des 9 principes de la prévention prévus dans le Code du Travail (éviter les risques, les évaluer, adapter le travail à l'Homme...)

- utiliser les crédits des CHSCT pour contribuer à la culture de prévention

C'est la dernière année où le CHSCT a un budget qui lui est alloué avant le passage au CSA à partir du 01/01/2023.

Tout se joue au niveau de la DGAFP, on ne sait pas si le texte régissant le fonctionnement du CSA et sa formation sera sorti pour sa mise en place. Le questionnement concernant le budget reste donc entier. Des discussions sont toujours actuellement en cours.

M. LEVEQUE précise que c'est une année charnière qui s'ouvre. Le rôle des différents acteurs de prévention ne va pas changer, c'est juste le cadre juridique qui évolue. Notre administration s'inscrit de plus en plus dans le code du Travail.

- enfin, l'annexe 2 rappelle le rôle de chacun des acteurs de prévention (ISST, médecin de prévention, assistant de prévention...)

3- Bilan DUERP 2019-2021

L'assistant de prévention, Alain SENAILLET, présente le bilan du DUERP pour la période 2019-2021 (arrêt du DUERP en 2020 suite à la crise sanitaire).

Le bilan est mis à disposition des agents pour qu'ils puissent appréhender le rôle et le résultat du DUERP pour lequel ils sont sollicités chaque année.

Christophe ROUILLER interpelle le président concernant les inquiétudes de certains agents quant à la pérennité de leur nouvelle structure (Montceau, Louhans).

M. LEVEQUE précise que les engagements du NRP sont ministériels et qu'il ne peut donc pas répondre à ces interrogations.

4- Formations SST 2022

Après deux années sans formation, le CHSCT propose en cette année 2022 7 formations : formation aux risques routiers (CENTAURE), risque canin, formation secourisme PSC1, maniement des extincteurs, habilitation électrique, troubles visuels liés au travail sur écran et gestion des situations difficiles.

Ces diverses formations ont rencontrées un grand succès bien que M. SENAILLET déplore encore cette année, un trop grand désistement des collègues inscrits. Ce phénomène est amplifié notamment à cause du télétravail.

5- Visites de sites des membres du CHSCT

Les membres du CHSCT ont visités les sites de Louhans et de Paray Le Monial.

Didier HAAS rapporte la visite du site de Louhans. Les principaux problèmes du site soulevés par les collègues sont la vétusté et salubrité du bâtiment. Le chauffage est aussi pointé.

En outre, la porte d'entrée au public dysfonctionne (ainsi que le rideau métallique de cette même porte).

M. Alain SENAILLET a déjà procédé à divers travaux sur ce site, du placo zone humide a été posé et une marche a été créée au niveau de la porte d'accès à la petite cour (risque important de chute).

Un devis concernant la réparation de la porte d'entrée est d'ores et déjà fait.

M. LEVEQUE précise en outre que ce site est véritablement le point noir immobilier du département. La ville de Louhans, propriétaire, ne veut rien y faire. Ce bâtiment cumule beaucoup trop d'anomalies et est disproportionné.

Christophe ROUILLER rapporte la visite du site de Paray Le Monial. Ce bâtiment présente principalement un problème d'accès aux personnes handicapées (3 étages sans ascenseur). Le seul accès handicapé se situe au rez de chaussée (accueil du public).

De plus, la visite s'étant effectué pendant la campagne, l'insuffisance de boxes d'accueil (au nombre de 2) a été souligné. Proposition a été faite de créer un box supplémentaire dans le logement vacant du concierge dont le poste a été supprimé. Contact sera pris avec la ville de Paray, propriétaire, afin d'envisager un cofinancement pour ces travaux.

6-suivi du budget 2022

Jean-Florian JOANNES présente l'avancement du budget 2022.

La dotation 2022 (94%) est de 82.206,00 €.

Pour le moment, 52.422,61 € ont été budgétés (achats divers, travaux, médecin de prévention et formations).

7-Accidents de service

2 accidents de service sont à déplorer pour 2022 : 1 accident de trajet et 1 accident de travail.

8- Examen des fiches de signalement

M. LANZINI présente 2 nouvelles fiches de signalement. Ce sont malheureusement des fiches de signalement « classiques » d'utilisateurs.

9- Questions diverses

Lidwine AUBOEUF faire part de la demande d'un agent pour l'acquisition d'un adaptateur informatique pour adapter son poste de télétravail. La demande ayant déjà été faite, elle veut savoir où celle-ci en est.

M. LANZINI prend note de ce rappel.

Christophe ROUILLER prend la parole concernant le « pseudo » pont naturel de l'ascension. En effet, le centre de contact qui devait être en appui du département faisait le pont et c'est donc les collègues des SIP présents qui ont fait l'appui de ce centre de contact.

M. LEVEQUE précise qu'il a déjà fait remonter ce problème. Il ajoute qu'il a été surpris du nombre de personnes qui se sont déplacées ce jour-là, contre toute attente...

